

# AVIS AUX NAVIGATEURS

## Avis N°11/2026 – Objet : Contraintes d'accès et de stationnement

Les plaisanciers et utilisateurs du Port de Plaisance de La Rochelle sont informés que :

**afin de permettre la réalisation d'un relevé topographique sous l'autorité de la Ville de La Rochelle, il convient de réglementer le stationnement sur le parking situé quai DU LAZARET**

Conformément à l'arrêté municipal n° AT\_26\_03\_01140, le stationnement sera interdit dans les emplacements délimités par des panneaux sur le parking situé quai DU LAZARET.

- Du 24/03/2026 11:00 au 04/04/2026 19:00

**Le parking dit « des Pertuis », utilisé par les plaisanciers, sera inaccessible :**

- Le 26/03/2026 de 08 :00 à 17 :00

La mise en fourrière sera prescrite conformément à l'article R 325-1 et suivants du Code de la route pour les véhicules en infraction.

Nous vous remercions de votre compréhension, les services du port se tiennent à votre disposition pour toute information complémentaire. Vous pouvez contacter la capitainerie 24h/24, 7j/7 au : +33 (0) 5 46 44 41 20 ou par VHF canal 09.

Fait à La Rochelle, le 16/01/2026

Patrice BERNIER  
Maître de port principal  
Service sûreté portuaire et évènementiel

*Liste de diffusion : plaisanciers du port de plaisance de La Rochelle, affichage capitainerie, personnel portuaire, entreprises de la filière nautique locale, associations nautiques locales, navires à passagers, ports de proximité, CROSS EteI*

RÉGIE DU PORT - Avenue de la Capitainerie, 17026 La Rochelle Cedex 1 - France. Tél.: 05 46 44 41 20 / VHF Canal 9 - capitainerie@portlarochelle.com



**CONTRAINTES  
ACCES VOITURE ET  
STATIONNEMENT**